

Procès Medicare – Ordre des Pharmaciens : Toutes les demandes de l'Ordre et de l'APB sont rejetées

Bruxelles, le 6 octobre 2016 - La présidente du tribunal de commerce de Nivelles rejette toutes les demandes de l'APB et de l'Ordre des pharmaciens contre les parapharmacies Medi-Market et les pharmacies PharmaClic. Une bonne nouvelle pour tous les clients et patients. Medi-Market et PharmaClic continueront à tendre la main à tous les acteurs du secteur, y compris l'Ordre des pharmaciens et l'APB en vue de concilier les exigences éthiques et légales de ces professions et la nécessaire évolution du métier.

La présidente du tribunal de commerce de Nivelles vient de rejeter toutes les demandes de l'APB et de l'Ordre des pharmaciens contre les parapharmacies Medi-Market et les pharmacies PharmaClic. En décembre 2015, l'Ordre des pharmaciens et l'APB avaient introduit une procédure en justice visant à entraver les activités des parapharmacies Medi-Market et des Pharmacies PharmaClic.

Le concept des parapharmacies et pharmacie du Groupe ne peut être attaqué

La décision du tribunal de commerce est claire : l'ensemble des requêtes ont été déclarées irrecevables, au motif que le concept ne peut être attaqué comme tel, seuls des reproches précis et individualisés pouvant être formulés. *« L'objectif était manifestement de s'attaquer à un modèle d'entreprise innovateur en Belgique. Le tribunal n'a pas suivi l'Ordre des pharmaciens, ce dont on peut se réjouir, explique Yvan Verougstraete le CEO et fondateur de Medicare.*

Nous restons ouverts à la discussion dans le respect de la diversité

« Je regrette que l'affaire ait dû être tranchée par la Justice », insiste Yvan Verougstraete qui rappelle que son intention a toujours été de compléter, et non de remplacer, les pharmacies de proximité. « L'accès à la santé est un enjeu primordial de notre société. Dans un pays où les médicaments coûtent 20 à 30% plus cher que dans les pays voisins et où les produits de parapharmacie ainsi que le conseil des spécialistes en diététique, médecines naturelles et esthétiques ont été longtemps inaccessibles pour la majorité des gens, nous sommes convaincus que nos concepts de pharmacie et de parapharmacie apportent une réelle valeur ajoutée », indique Yvan Verougstraete.

Medicare se réjouit que ces mois de procédure judiciaire aient permis de porter dans le débat public les enjeux de démocratisation de l'expertise en matière de soins de santé et les rôles essentiels, bien que différents, que doivent jouer les spécialistes. Medi-Market et PharmaClic continueront à tendre la main à tous les acteurs du secteur, y compris l'Ordre des pharmaciens et l'APB en vue de concilier les exigences éthiques et légales de ces professions et la nécessaire évolution du métier. Espérant que ces acteurs acceptent la diversité des modèles et les bienfaits que cette diversité peut apporter sur le marché.

Forts de cette décision Medi-Market et PharmaClic entendent poursuivre leur développement au service des patients et des consommateurs

Plus que jamais la volonté du Groupe est de veiller à l'intérêt des patients et des consommateurs. *« Nous allons poursuivre notre expansion et développer notre modèle entrepreneurial avec la volonté de démocratiser l'expertise santé, en Belgique et pourquoi pas à l'étranger ».*

Il faut accepter que les modèles historiques puissent, partiellement, être remis en question. *« Bien sûr, nous sommes soulagés de la décision. Chaque jour, en Wallonie, en Flandre, à Bruxelles, des milliers de clients nous font confiance pour ce qu'ils ont de plus précieux : leur santé et leur bien-être. La Justice leur donne raison aujourd'hui. C'est le plus bel encouragement que nous pouvions recevoir,*

COMMUNIQUE DE PRESSE

au moment où justement nous partons à la rencontre de nouveaux clients »; conclut Yvan Verougstraete.

Pour plus d'informations, veuillez contacter **Yvan Verougstraete** : tél – **0473/92 82 65**

Concernant Medi-Market

Le groupe Medicare est né en 2014 de la volonté de rendre accessible à un plus grand nombre les produits et conseils en matière de santé et de bien-être. Medicare dispose aujourd'hui d'enseignes Medi-Market et/ou Pharmaclis à Gosselies, Rocourt, Evere, Mons, Waterloo, Gand et à Schoten ainsi que de deux points de vente au Grand-Duché du Luxembourg. Les deux concepts seront par ailleurs installés prochainement dans le nouveau shopping « Docks » à Bruxelles.